

Fiche de poste du salarié

Suite à l'embauche d'un(e) salarié(e), celui-ci devra effectuer certaines missions confiées par le président de l'association,

En outre il/elle devra :

- S'occuper de la catégorie Babyhand(organisation et gestion) : il est prévu 2 séances le mercredi matin de 10h à 12h soit une douzaine d'enfants
- S'occuper de la catégorie moins de 9 (organisation et gestion) : il est prévu 1 entraînement par semaine (20 enfants) le samedi matin de 9h30 à 11h. il/elle devra être présent aux différents plateaux les dimanches après-midi (1 par mois 3h) et s'occuper de toutes les démarches en termes d'organisation
- S'occuper de la catégorie moins de 13 (organisation et gestion) : il est prévu 2 entraînements par semaine (1 le mardi de 17h à 18h30 et le jeudi de 18h30 à 20h). Le/la salarié/e s'engage à être présent aux matchs du weekend le samedi après-midi.
- S'occuper du partenariat avec le collège de beynost : il est prévu 1 entraînement de 1h15 le jeudi de 17h30 à 18h45. Il/Elle participera aux animations organisées par le collège pour répondre au partenariat mis en place.
- S'occuper de la catégorie moins de 15(organisation et gestion) : il est prévu 2 entraînements par semaine. Le mardi de 18h30 à 20h et le jeudi 20h à 21h30. Le/la salarié/e s'engage à être présent aux matchs du weekend le samedi après-midi.
- S'occuper du périscolaire sur le temps méridien pour les 4 jours scolaires de 11h50 à 14h10
- Le/la salarié/e participera aux différentes animations mise en place par le club (tombola, soirée du club, stage de vacances, centre aéré, TAP, formation coachs...)
- Le/la salarié/e veillera à tenir une bonne image face aux différents groupes dont il est responsable et vis-à-vis des parents.
- Le/la salarié/e doit être dynamique, investi, organisé et volontaire. il/elle devra remonter toutes les informations et/ou problèmes rencontrés afin de trouver des solutions.
- Le club s'engage à être à l'écoute de son salarié, lui proposer des formations, le tenir informé de tous changements quel qu'ils soient etc...

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et peut être modifiée à tout moment.

Nous proposons un temps complet 35H

Salaire en fonction de l'expérience et du niveau d'études (grille convention du sport)